

Le bulletin d'inscription est à renvoyer **avant le 28 avril 2017**

▪ par courrier: Anthemis - Mme Mégane Philippart - Place Albert 1^{er}, 9 - 1300 Limal ▪ par email: megane.philippart@anthemis.be ▪ par fax: 010/40.21.84

À compléter en MAJUSCULES svp

Nom : Prénom :
Fonction : Entreprise :
Adresse :
Localité : Code postal :
Tél. : Fax :
E-Mail : TVA :

- Participera au colloque du 3 mai 2017 sur le thème «**La réforme du droit du travail**» et verse à la réception de la facture la somme de:
- 130€ TVAC
- 110€ TVAC pour les avocats stagiaires

Renseignements pratiques

Inscription

Au moyen du bulletin ci-joint, à renvoyer avant le 28 avril 2017

- par courrier: Anthemis - Mme Mégane Philippart
Place Albert 1^{er}, 9 - 1300 Limal
- par fax: 010/40.21.84
- par e-mail: megane.philippart@anthemis.be
- inscription en ligne sur www.anthemis.be, rubrique «Formations»

Lieu

Cercle du Lac - Salle Leman
Boulevard Baudouin 1^{er}, 23
1348 Louvain-la-Neuve
Parking aisé

Frais d'inscription

Droit d'inscription: 130 € TVAC (110 € TVAC pour les avocats stagiaires)

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, la pause-café, ainsi que l'ouvrage édité par Anthemis. L'ouvrage sera remis aux participants le jour du colloque.

Formation permanente

AVOCATS.BE: 3 points
IFJ: demande en cours

Une attestation de présence sera remise aux participants le jour du colloque.

Contact

Anthemis - Mégane Philippart
E-mail: megane.philippart@anthemis.be
Tél.: 010/42.02.99



La réforme du droit du travail Commentaires des nouveautés

Le mercredi **3 mai 2017**
de **13h30 à 17h30**
Louvain-la-Neuve

Sous la coordination scientifique
de **Myriam Verwilghen**

Sous la présidence de **Steve Gilson**



La réforme du droit du travail

Commentaires
des nouveautés

Le droit du travail a récemment fait l'objet de nombreuses modifications. Il s'agit d'une véritable réforme en ce début 2017.

Le nouveau cadre légal en matière de trajet de réintégration, la loi sur le travail maniable et faisable ou encore la loi modifiant celle du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité... les nouveautés auxquelles le praticien du droit social doit être attentif ne manquent pas. Les thématiques de ces législations sont diverses et variées et de nouvelles figures juridiques telles que le don de congés ou le compte épargne-carrière font leur apparition.

Ce colloque a pour ambition d'étudier certaines de ces thématiques. Seront ainsi notamment abordés le nouveau cadre légal relatif au trajet de réintégration, les nouvelles règles en matière de temps de travail (l'annualisation du temps de travail, les heures supplémentaires volontaires, les horaires flottants), l'intérim à durée indéterminée, les modifications de la législation relative au groupement d'employeurs, les règles visant à simplifier le travail à temps partiel, sans oublier le don de congés et le compte épargne-carrière précités.

En plus des nouveautés introduites par la loi sur le travail maniable et faisable, sont également traités dans l'ouvrage le trajet de réintégration, la CCT 103ter modifiant les règles en matière de crédit-temps et les modifications apportées aux règles relatives à la modération salariale.

Ce colloque, qui répond aux questions pratiques que suscite l'application de ces nouveautés, est destiné aux responsables des ressources humaines, aux avocats et aux juristes, mais également aux employeurs et aux travailleurs.

Programme

Sous la coordination scientifique de **Myriam Verwilghen**, avocat au barreau de Bruxelles (Simont Braun), maître de conférences à l'UCL - Mons
Sous la présidence de **Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur (Van de Laer & Gilson), maître de conférences à l'UCL, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège, Division de Namur

13:30
Accueil des participants

14:00
Introduction générale

Steve Gilson, avocat au barreau de Namur (Van de Laer & Gilson), maître de conférences à l'UCL, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège, Division de Namur

14:15
Le nouveau cadre légal relatif au trajet de réintégration des travailleurs inaptes

France Lambinet, avocat au barreau de Namur (Van de Laer & Gilson), collaboratrice scientifique à l'UCL

14:40
Les nouveautés en matière de temps de travail

Myriam Verwilghen, avocat au barreau de Bruxelles (Simont Braun), maître de conférences à l'UCL - Mons

15:05
Le compte épargne-carrière et le don de congés conventionnels

Pierre Van Achter, avocat au barreau de Bruxelles (Simont Braun)

15:30
Pause-café

15:50
La simplification du travail à temps partiel

Céline Wattecamps, assistante à l'UCL

16:15
Les groupements d'employeurs et l'intérim à durée indéterminée

Delphine Bibauw, juriste en droit social pour Federgon

16:40
Conclusions

Jean-François Neven, conseiller à la Cour du travail de Bruxelles, maître de conférences à l'UCL

17:00
Questions - réponses

17:30
Clôture

Outre les actes du colloque, l'ouvrage remis aux participants reprendra également les contributions suivantes :

La dérogation à l'interdiction du travail de nuit pour la réalisation de tous les services logistiques et de soutien liés au commerce électronique

Pierre Van Achter

Le nouvel objectif en matière de formation

Myriam Verwilghen

Le télétravail occasionnel

Pierre Van Achter

L'élargissement du *plus minus conto*

Céline Wattecamps

Adaptation des régimes de congé : crédit-temps et congé pour soins palliatifs

France Lambinet

La loi modifiant la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité

Steve Gilson et Myriam Verwilghen



L'ouvrage sera remis aux participants le jour du colloque